accusé de viol a tort par son ex compagne

Par **norma**, le **04/10/2010** à **21:09**

bonjour, mon compagnon a été convoqué il y a plus d'un an pour une plainte déposée par son ex pour viol alors qu'il n'y a pas lieu. effectivement, celle ci a déposé sa plainte car il a déclaré leur fille née de leur union en mairie et l'a poursuit au tribunal pour la garde. tous les faits ont été décrits en gendarmerie et au bout de 24h de garde a vue, confrontation avec son ex et dépositions prises, il a été relaché. depuis plus de nouvelles et là, le voilà qui est recontacté par la gendarmerie pour une audition, je ne sais plus quoi penser de celà. que peut on faire contre elle? en plus de priver mon compagnon de sa fille, elle porte plainte pour viol lorsqu'on engage des poursuites pour des droits de garde! merci pour vos éventuelles réponses

Par **rugbys**, le **12/10/2010** à **13:26**

Bonjour,
L'audition a-t-elle eu lieu ?
Vous devez avoir des réponses maintenant !
Cordialement

Par **Domil**, le **12/10/2010** à **14:02**

une fois que l'affaire sera classée définitivement, il pourra porter plainte pour dénonciation calomnieuse

Par **norma**, le **12/10/2010** à **16:54**

Alors en faite, c'était pour une histoire de puce la convocation rien de bien grave.... mais au moins, celà nous a permis de savoir que l'affaire a été classée 2 mois après la plainte de son ex..... nous n'avons rien su et j'ai du rappeller le tribunal pour obtenir le jugement :O!!! du coup, je me suis retournée vers la gendarmerie pour me faire conseiller, on m'a dit diffamation mais en réalité c'est de la calomnie. c'est une avocate qui va prendre l'affaire en charge et va donc porter plainte pour dénonciation calomnieuse et se sera elle qui fera les démarches. seulement tout se complique car elle n'a apporté aucune preuve et c'est donc la parole de l'un contre l'autre.... donc, ça risque que notre plainte soit elle aussi classée sans suite!!! donc voilà, je suis complètement dégoutée car on peut accuser de crime et ne pas être puni. c'est

seulement l'imagine de la personne que l'on calomnie qui a le droit d'etre tranquillement rabaissée!!!

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés